



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale élective du Comité Départemental d'Équitation de Meurthe et Moselle se tiendra le :

5 décembre 2025 à 18h30

A la maison des sports de Tomblaine, 13 rue Jean Moulin

Les membres actifs au 31 août 2025 du Comité Départemental d'Équitation de Meurthe et Moselle pourront voter exclusivement **par internet du lundi 24 novembre 2025 à 08h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 14h00**.

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2025,
Point n° 2 – Rapport financier et quitus 2025,
Point n°3 – Budget prévisionnel 2026,
Point n°4 – Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Grand Est dans la rubrique « Comité Départementaux ». Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **11 décembre 2025 à 14h00**.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le **11 décembre à 18h30** en visioconférence avec le lien suivant : <https://us02web.zoom.us/j/87222808681>

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

René MUTZIG
Président du CDE de Meurthe et Moselle